

Les hommes y consomment cinq bouteilles de lait pour chaque bouteille de bière qu'on y vend. Je pense que toute mère et tout fils de notre pays doivent être fiers de ce fait. En une occasion récente, dans cette même cantine, alors que la troupe était consignée à la caserne, les 337 hommes ont bu soixante-deux bouteilles de bière et plus de trois cents bouteilles de lait. Récemment encore, un samedi après-midi et un dimanche, alors qu'il y avait 171 hommes à la caserne, la vente du lait a surpassé celle de la bière dans une très forte proportion. On se rappelle qu'un honorable député a pris la parole en cette enceinte pour dire qu'il y avait une cantine à boissons enivrantes dans une caserne et qu'elle a dû fermer ses portes dès l'ouverture d'une autre cantine qui ne vendait pas de ces boissons. Par conséquent, je dis à ceux qui craignent l'épouvantail de la cantine à boissons enivrantes, qui pensent que lorsque les hommes sont enrôlés ou conscrits ils fréquentent les tavernes de bas étage, que je suis persuadé que, sur toute la ligne, du service des aumôniers à celui des cantines, nos soldats sont dans un milieu qui les aidera à devenir de bons combattants.

Je tiens à signaler autre chose encore. Nos hommes de tous les services en Angleterre préfèrent être commandés par des officiers canadiens plutôt que par des officiers anglais. Je rends hommages aux Anglais; après Dunkerque ils manquaient de presque tout. Ils se sont battus sans canons et sans équipement, mais nos soldats préfèrent néanmoins servir sous des officiers canadiens.

M. ROSS (Souris): Hier soir, le chef de l'opposition a demandé des renseignements au sujet des réserves, et je crois que le ministre a fait une comparaison qu'il n'a pas voulu sans doute appliquer aux conditions actuelles mais qui n'en est pas moins trompeuse. Il a déclaré qu'en 1918 les réserves comprenaient à peu près 10 p. 100 des effectifs. Il comprendra certainement que cette proportion vaut pour la campagne finale, alors que nous employons pour ainsi dire tous les moyens à notre disposition. Il conviendra qu'en 1916 et 1917, les réserves formaient plus de 10 p. 100 des effectifs. Je ne lui demande pas de nous révéler l'importance réelle de nos réserves en Grande-Bretagne ou sur tout théâtre de guerre, mais j'estime qu'il ne faudrait pas créer l'impression que la population canadienne est satisfaite de l'importance de nos réserves. Je suis bien convaincu qu'à l'heure actuelle nos réserves excèdent sensiblement la proportion de 10 p. 100.

Je désire du ministre certains renseignements sur les effectifs féminins. Voici un article du *Star*, signé par Austin Cross:

"L'objet de la Division féminine de l'armée canadienne", déclare le major général Letson, "est de remplacer par une femme tout soldat valide de la catégorie A, et nous avons pu jusqu'ici en remplacer 1,900 par des femmes. Il s'agit de remplacer un homme par une femme chaque fois que la chose est possible, et de conserver par ce moyen les ressources canadiennes de capital humain".

Au début de l'entrevue le major général avait observé qu'il y a partout des femmes disponibles pour le service, et qu'un détachement de 11 femmes se trouvait déjà à la légation canadienne de Washington.

Voici un autre article, paru le 1er mai dans le *Daily Province* sous la signature de Torchy Anderson:

On a admis officiellement ce matin la possibilité de voir des femmes canadiennes, qui s'enrôlent de plus en plus nombreuses dans la Division féminine de l'armée canadienne, imiter leurs camarades britanniques qui s'occupent des batteries mixtes de la défense contre les avions.

Le major général H. F. G. Letson, C.M., adjudant général, a dit au sujet de la Division féminine qu'il était très possible que des volontaires de ce service soient formés dans les travaux de défense contre les avions.

Le ministre a parlé de cette division à la Chambre, il y a quelque temps, comme en fait foi le hansard. Il a mentionné les services diététiques comprenant la cuisson, le service des tables et certains travaux d'écriture. Plusieurs honorables députés sont dans la même situation que moi, je crois. J'ai reçu, de tout le pays, des lettres de nombreuses jeunes femmes, dont le degré d'instruction était variable et qui désiraient savoir dans quel service s'enrôler. Je me demande si le ministre consentirait à nous parler plus longuement des fonctions que devra remplir cette armée féminine en notre pays. Il pourrait aussi nous dire quels sont les limites d'âge, le degré d'instruction requis, et le genre de travail qu'on doit leur confier afin de libérer les hommes aptes au service militaire.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) dans sa déclaration concernant l'hygiène publique a, avec raison, signalé que ce sujet intéressait l'armée, la marine, l'aviation, le ministère des Munitions et approvisionnements et le public en général. J'ai cru comprendre qu'il mentionnait ces ministères comme faisant partie du public et non comme ministères possédant des services de cette nature. Je ne consacrerai pas le temps du comité à traiter de ce sujet car je ne prétends pas pouvoir le faire en détail. Je signalerai la chose au Gouvernement. Il me semble que l'honorable député n'a pas rendu justice aux efforts accomplis dans ce domaine au Canada, non par le Gouvernement, mais par le public lui-même, qui s'est intéressé à l'hygiène et aux diverses mesures sociales. Je ne crois pas que nous soyons bien en arrière des autres pays sur ce point.